

Conditions particulières Noms de domaines

Les services de noms de domaines correspondent à une *location du droit d'usage* d'un nom de domaine sur une période de *1 an à 10 ans*, renouvelable.

Pour cela, des offices d'enregistrement, en anglais "registry", (AFNIC, EURid, ...) délèguent la relation avec les locataires à des bureaux d'enregistrement, en anglais "registrar", chargés de délivrer les prestations.

L'Association NIHOST, est un intermédiaire entre l'Utilisateur et le bureau d'enregistrement, alias "registrar".

Un nom de domaine se doit de respecter un nombre de caractères défini selon les règles d'enregistrement liées à son extension (.fr, .eu, .com, ...). Le plus souvent ces règles sont édictées sous l'intitulé "Charte de nommage" par les offices d'enregistrement. L'Utilisateur se doit de consulter les droits et devoirs qui lui incombent avant toute souscription.

Afin d'éviter toutes difficultés ultérieures, l'Association NiHost recommande d'éviter l'usage de caractères accentués et de symboles spéciaux.

Attention !

La commande d'un nom de domaine, une fois validée, est traitée immédiatement et automatiquement. Par conséquent, l'Utilisateur ne pourra prétendre à aucun remboursement.

DATE DE MISE À JOUR DES PRÉSENTES : Mars 2019